

Réf : DCM/2023- 58/5.5/26-07

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	28

Date de la convocation : 20/07/2023

Notifiée aux élus le : 20/07/2023

Date de l'affichage : 20/07/2023

**OBJET : COMPTE-RENDU  
DES DÉCISIONS PRISES PAR  
DÉLÉGATION DE POUVOIR**

**SÉANCE DU MERCREDI 26 JUILLET 2023**

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 26 JUILLET à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 20 JUILLET 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRÉSENT-E-S :** Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Michel AUSSANNAIRE, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARÉS, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND

**ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Marielle NEPOTY à Pierre MAUMÉJEAN  
Véronique BONVICINI à Stéphanie PIERRON  
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR  
Carine VANDERBISTE à Olivier BERTRAND  
Cédric BONATO à Joachim RAMS

**ABSENTS NON-REPRESENTÉS :** Stéphane PIGNAN

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Patricia VAN DER LINDE

**COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR**

**Rapporteur :** Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes

Conformément à la délégation de pouvoirs consentie par délibération du conseil municipal du 11 juin 2020, M. le Maire présente les décisions prises depuis la séance précédente, dans les modalités prévues par les textes. Il rappelle que cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote.

Il est rappelé que l'ensemble des décisions exposées ci-après sont consultables, dans leur intégralité sur le site de la ville : <http://www.ville-aigues-mortes.fr/>

**Le Conseil Municipal**

**Vu** les explications du Maire et sur sa proposition,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22

Prend acte des décisions municipales suivantes :

36- ATTRIBUTION DE CONCESSION CINÉRAIRE M. RIOU

37- INDEMNISATION TRANSACTIONNELLE SINISTRE DUSSENNE

38- RENOUVELLEMENT BAIL COMMERCIAL ET ODP HÔTEL DES REMPARTS

39- CRÉATION "PASS AMBASSADEURS" CINÉMA MUNICIPAL

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 03 août 2023

Le Maire,  
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation  
Le Directeur Général des Services,  
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2023- 58	Compte-rendu des décisions prises par délégation de pouvoir du Conseil municipal au Maire	Cette communication ne fait pas l'objet de débats ni d'un vote
--------------------------	---	---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication